



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019**

JCB
GREFFIER

PD
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DEUXIÈME** jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Deborah Bishop et Guy Ouellet.

ÉTAIT ABSENT, le conseiller *Joshua Richer*.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 2 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2019-07-8954

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0

3.01

2019-07-8955

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 (3.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.02

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.02)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.03

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019**

JCB
GREFFIER

P.W.
MAIRE

4.0 **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01 **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juin 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	36 988,45 \$
Jean-Charles Bellemare	1 247,71 \$
Line Provencher	1 078,79 \$

4.02 **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
Sylvie Boudreau	Église Advent Church
Gaetano DiMauro	Église Advent Church

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

6.01
2019-07-8956

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en juin 2019 :	39 071,37 \$
Comptes à payer en juillet 2019 :	143 001,28 \$

ADOPTÉE

Ce à quoi le directeur général ajoute :

Facture du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) : 217,88 \$

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019

SCB
GREFFIER
P.H.
MAIRE

<p><u>6.02</u></p>	<p><u>Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)</u> Note : Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 28 juin 2019, jointe à la présente en Annexe D.</p>	
<p><u>6.03</u></p>	<p><u>Politique de communications - Adoption (6.03) (REPORTÉ)</u></p>	
<p><u>6.04</u> <u>2019-07-8957</u></p>	<p><u>Assurances collectives - Ajout (6.04)</u></p> <p>CONSIDERANT QUE l'administration municipale souhaite ajouter l'option « soins visuels » à leurs assurances collectives ;</p> <p>CONSIDERANT QUE cette option représente une hausse totale de 2 971,32 \$ par année ;</p> <p>CONSIDERANT QUE la Ville contribue à la hauteur de 63 % au coût des assurances collectives ;</p> <p>CONSIDERANT QUE cette hausse représente un coût additionnel de 1 871,93 \$ par année à la Ville et de 1 099,39 \$ par année aux employés ;</p> <p>CONSIDERANT QUE ce scénario a été exposé aux employés et que la majorité a démontré son accord ;</p> <p><i>Il est proposé par Deborah Bishop Appuyé par Paul Stuart Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE la Ville de Stanstead accepte de contribuer pour un montant de 1 871,93 \$ par année, à la demande des employés de la Ville, afin d'ajouter l'option « soins visuels » à leurs assurances collectives ;</p> <p>QUE la Ville autorise le directeur général et la directrice des finances, ainsi que le maire, à signer les documents pertinents.</p> <p>ADOPTÉE</p>	
<p><u>6.05</u> <u>2019-07-8958</u></p>	<p><u>Embauche et salaire des employés du camp de jour</u></p> <p>CONSIDERANT QUE l'administration municipale souhaite fixer par résolution les salaires et les postes des différents employés du camp de jour municipal ;</p> <p><i>Il est proposé par Deborah Bishop Appuyé par Guy Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE la Ville de Stanstead embauche Megan St-Pierre à titre de coordonnatrice du camp de jour à un taux horaire de 15,00 \$ de l'heure ;</p> <p>QUE la Ville de Stanstead embauche Maykala Dubois à titre d'accompagnatrice au taux horaire de 12,50 \$ de l'heure ;</p> <p>QUE la Ville octroie un salaire au taux horaire de 12,50 \$ de l'heure aux accompagnateurs et les animateurs, précédemment embauchés par résolution (no.2019-06-8945) ;</p> <p>QUE la Ville octroie à Béatrice Bouchard un salaire de 12,50 \$ de l'heure à titre d'animatrice et de 15,66 \$ de l'heure lorsqu'elle occupe les fonctions de sauveteur.</p> <p>ADOPTÉE</p>	



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019**

SCB
GREFFIER

MD
MAIRE

6.06
2019-07-8959

Offre de services : analyse ergonomique des postes de travail

CONSIDERANT QUE l'administration municipale est soucieuse de la santé des employés de l'hôtel de ville ;

CONSIDERANT QUE l'administration municipale a demandé une offre de services à la compagnie ISO-Santé ;

CONSIDERANT QUE l'administration juge raisonnable l'offre à 95 \$/ heure pour l'évaluation des postes de travail ;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead octroie le mandat d'analyse des postes de travail des employés de l'hôtel de ville à ISO-Santé, au taux de 95 \$ / heure ;

QUE la Ville de Stanstead autorise le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

6.07

Rapport : comité administratif

Le directeur général fait un résumé de la dernière rencontre du comité administratif.

6.08
2019-07-8960

Subvention développement économique – Mécanique et soudure Francoeur

CONSIDERANT QUE l'entreprise Mécanique et soudure Francoeur a fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement économique de la Ville de Stanstead ;

CONSIDERANT QUE le projet de construction était admissible au programme, car il devait se faire dans une zone où ce type de construction était admissible ;

CONSIDERANT QUE la construction s'est faite dans un autre secteur de la Ville et, par conséquent, rendait le projet inadmissible ;

CONSIDERANT QUE cette subvention lui avait été promise et qu'elle appert comme un élément essentiel au projet ;

CONSIDERANT QUE le programme prenait fin au 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead autorise l'octroi de la subvention telle que promise ;

QUE le paiement se fasse rétroactivement, à partir du moment où la demande a été formulée.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2019-07-8961

Changement de firme d'avocats – autorisation de transfert de dossiers (7.01)

CONSIDERANT QUE les avocats autrefois attitrés au cabinet Monty Sylvestre ont maintenant transféré vers le cabinet Cain et Lamarre ;

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead doit autoriser le transfert des dossiers la concernant vers le cabinet Cain et Lamarre ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead autorise le transfert des dossiers de chez Monty Sylvestre vers le cabinet Cain et Lamarre ;

QUE la Ville autorise le directeur général à signer la lettre à cet effet.

ADOPTÉE

7.02

2019-07-8962

Amendement au règlement 2019-04 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offerts – avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Paul Stuart que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le mardi 2 juillet 2019, un amendement au règlement no 2019-04 intitulé « Règlement relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offerts » sera effectué. Cet amendement vise l'article 8.1 dudit règlement, et ce lit comme suit :

« Frais de retard pour départ après 17 h 30.

Les parents doivent respecter les horaires établis. En cas de retard, les parents ont la responsabilité d'aviser le camp de jour.

Passé l'heure de fermeture du service de garde, des frais de 5,00 \$ par tranche de 5 minutes de retard entamées devront être payés. Cette pénalité servira à assumer les coûts d'heures supplémentaires des animateurs en service. L'animateur fera signer une feuille de retard aux parents. Ceux-ci seront facturés ultérieurement. Les frais de retard s'appliquent lorsque le parent quitte le service de garde après 17 h 30. La facturation des frais de retard est considérée par famille et non par enfant. »

PRESENTATION ET DEPOT du projet d'amendement du règlement joint en Annexe sont faits par le conseiller Paul Stuart conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

Piste cyclable – suivi (8.01)

Les conseillers Guy Ouellet et Paul Stuart ayant fait un résumé de la situation en caucus, le sujet n'est pas abordé.

8.02

2019-07-8963

Délégation de Paul Stuart – Conseil d'administration d'Ambulances Stanstead (8.02)

CONSIDERANT QUE le conseiller Paul Stuart siège au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead ;

CONSIDERANT QUE son poste vient en élection cette année ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019

JCB

GREFFIER

P.S.

MAIRE

CONSIDÉRANT son désir de représenter à nouveau la Ville de Stanstead sur le conseil d'administration d'Ambulances Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE les autres conseillers ont manifesté leur accord à ce que M. Paul Stuart représente la Ville de Stanstead sur ce conseil d'administration ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead délègue M. Paul Stuart pour occuper un siège au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead.

ADOPTÉE

8.03
2019-07-8964

Acquisition d'un panneau d'affichage de vitesse amovible (8.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté son désir d'acquérir un panneau d'affichage de vitesse amovible ;

CONSIDÉRANT QUE cet outil sera fort utile afin de conscientiser la population sur le respect des limites de vitesse, de pouvoir étudier le flux de trafic sur les artères municipales et de sécuriser certains endroits problématiques ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal affecte un montant maximal de 7 000 \$ provenant du fond de roulement pour l'acquisition d'un panneau d'affichage de vitesse amovible et les accessoires nécessaires à son support et transfert de données ;

QUE l'amortissement se fasse sur une période de 5 ans ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'achat.

ADOPTÉE

8.04
2019-07-8965

Autorisation – 13e édition du Relais du lac Memphrémagog (8.04)

CONSIDÉRANT QUE le parcours de la course à Relais du lac Memphrémagog de la fondation Christian Vachon emprunte une route située sur le territoire de la Ville de Stanstead, notamment la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs doivent obtenir l'autorisation par résolution du conseil municipal de la Ville de Stanstead afin de faire une demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec ;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019**

JCB

GREFFIER

PL

MAIRE

QUE le conseil municipal autorise les organisateurs du Relais du lac Memphrémagog à utiliser les chemins publics situés sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

QUE copies de cette résolution soit acheminée à la Fondation Christian Vachon et à la direction générale du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

8.05
2019-07-8966

Demande au MTQ – coins Dufferin/Centre et Dufferin/Girard (8.05)

CONSIDÉRANT QUE le Code de la sécurité routière du Québec prévoit une interdiction de stationnement à l'intérieur de 5 mètres d'une intersection (article 386) ;

CONSIDÉRANT QUE le flux de clients aux commerces situés au coin des rues Dufferin et Centre ainsi qu'au coin des rues Dufferin et Girard ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont remarqué que plusieurs clients ne respectent pas cette règle ce qui représente un risque pour les automobilistes ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec d'installer un rappel de cette règle aux moyens de signalisation appropriée aux intersections ci-mentionnées ;

QUE la Ville de Stanstead s'engage à faire de même sur les rues Centre et Girard.

ADOPTÉE

9.0
9.01
2019-07-8967

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Soumission pour les trottoirs (9.01)

CONSIDÉRANT QUE le trottoir situé sur la rue Dufferin devant la propriété sise au 571 rue Dufferin doit être refait ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux requièrent les services d'une entreprise spécialisée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à un appel d'offres sur invitations afin de procéder aux travaux de réparation ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise la direction générale et le contremaître de voirie à procéder à un appel d'offres sur invitations pour la réfection du trottoir devant le 571 rue Dufferin ;

QUE le conseil municipal autorise la dépense à cet effet pour un montant maximal comme indiqué au budget d'immobilisation 2019 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le contremaître de voirie à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019

JCB
GREFFIER

P.L.
MAIRE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2019-07-8968

Appel d'offres : nouvelle station d'épuration de Rock Island – Suivi (10.01)

CONSIDERANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Rock Island ;

CONSIDERANT QUE l'appel d'offres se terminait le 25 juin 2019 ;

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu 2 soumissions et que les montants se répartissent comme suit :

Nom de la compagnie	Coûts taxes incluses
Allen Entrepreneur général	6 266 136,35 \$
Groupe Michel Leclerc.	7 491 000,00 \$

CONSIDERANT QUE la firme d'ingénierie EXP confirme que la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead accorde le contrat à Allen Entrepreneur général., pour la somme de 6 266 136,35 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de Rock Island, selon l'appel d'offres numéro SHE-00240624 ;

QUE la Ville de Stanstead autorise le maire et le directeur général de signer pour et au nom de la Ville les documents appropriés.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Procès-verbaux du comité consultatif en urbanisme (12.01)

Note :
Le directeur général dépose le procès-verbal du 19 juin 2019.

12.02

2019-07-8969

Demande de PIIA – 73 rue Junction (12.02)

CONSIDERANT QU'une demande a été présentée pour la construction d'un garage au 73 Junction ;

CONSIDERANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état de la propriété ;

CONSIDERANT QUE le projet s'intègre bien au cadre bâti existant ;

CONSIDERANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDERANT la recommandation positive du CCU à cet effet ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019**

JCB
GREFFIER
PJO
MAIRE

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser la construction d'un garage isolé en cour arrière.

ADOPTÉE

12.03
2019-07-8970

Demande de PIIA – 303 rue Dufferin (12.03)

CONSIDERANT QU'une demande a été présentée pour effectuer des modifications extérieures à la propriété du 303 Dufferin ;

CONSIDERANT QUE le projet consiste à apporter des modifications aux portes et fenêtres ainsi qu'à l'aménagement du terrain ;

CONSIDERANT QUE le projet s'intègre bien au cadre bâti existant ;

CONSIDERANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDERANT la recommandation positive du CCU à cet effet ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser les modifications extérieures à la propriété telles que présentées.

ADOPTÉE

12.04
2019-07-8971

Dérogation mineure – 73 rue Junction (12.04)

CONSIDERANT QU'une demande a été présentée en lien avec la vente de la propriété ;

CONSIDERANT QUE la demande concerne la marge de recul non conforme entre le garage et la maison ;

CONSIDERANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années et ne semble pas problématique ;

CONSIDERANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDERANT la recommandation positive à cet effet du CCU ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser une distance de 2,45 mètres entre le garage et le bâtiment principal, alors que l'article 7.7 intitulé "Normes d'implantation" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que la distance minimale soit de 3 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUILLET 2019**


GREFFIER


MAIRE

12.05

Dépôt de la liste des permis émis – juin 2019 (12.05)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de juin 2019.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

- MMQ : schéma de couverture de risque
- MMQ : avis de correction du montant de la ristourne

14.0

VARIA (14.0)

Deux points sont abordés, soit le terrain du Canadian Pacific : lots 5 075 125 et 5 075 306 et les activités de fin d'année au Lounge

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le public ayant quitté, aucune question n'est posée.

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2019-07-8972

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h36.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Philippe Dutil,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier